

## Restaurons l'église Saint Sulpice de CHAUGEY (Côte d'Or)



Au cœur de notre petit village de Chaugéy, niché entre vallons et forêts, l'église Saint Sulpice a besoin de vous !

Notre village est particulier, situé aux confins de la Côte d'Or et de la Haute-Marne. Oubliée lors du découpage départemental en 1790, seule commune bourguignonne à appartenir au diocèse de Langres, elle est accueillante avec sa place de l'église, que surplombe un tilleul multi-centenaire de Sully. Semée de calvaires et de vestiges templiers, Chaugéy a également sa légende locale : l'Amiral Dupotet, commandant le vaisseau ayant décapité Nelson, y est né loin des côtes de Trafalgar.

Mais encore plus étonnant, dans cette petite église vétuste aux dalles cassées, des peintures murales du XV<sup>ème</sup> siècle rappellent au visiteur les gloires des évangiles et surtout, le caractère giboyeux des contrées avec un magnifique Saint Hubert en soumission au cerf christique. Encadrant son portail d'entrée, deux sculptures remarquables du XVI<sup>ème</sup> siècle accueillent les visiteurs, une Vierge de l'Annonciation agenouillée et Saint-Georges terrassant le dragon.

### LE PROJET DE RESTAURATION

Une étude a été réalisée par un architecte du patrimoine. Elle permet de disposer d'un diagnostic complet de l'édifice et du programme des interventions à réaliser.

### NATURE DES TRAVAUX

**Une première tranche est à engager rapidement :** assainissement par drain sur la périphérie de l'église, restauration des soubassements des murs pour les protéger contre les infiltrations pluviales, restauration du toit, du clocher et des extérieurs – y compris le cimetière attenant.

**D'autres travaux pourront être réalisés ultérieurement :** restauration des peintures murales, des sols, des objets mobiliers, des lustres anciens et des menuiseries.

Pour cette première tranche de travaux, les aides publiques seront sollicitées. Toutefois le coût de cette opération constitue une charge trop importante pour une commune de 18 habitants.

Le Conseil Municipal a donc décidé de lancer, en partenariat avec la Fondation du patrimoine, une souscription publique.

Notre église est le témoin de la vie quotidienne à Chaugéy depuis plus de 800 ans ! En faisant un don, vous contribuerez à la sauvegarde de cet édifice et à sa transmission aux générations futures !

**Cette souscription s'adresse à tous, particuliers, entreprises, habitants, amis du village ou tout simplement amoureux du patrimoine. Chacun peut ainsi apporter « sa pierre » à ce beau projet afin de transmettre cet édifice dont nous avons hérité aux générations futures.**

**Vous pouvez nous aider à mener à bien ce projet en faisant un chèque ou un don en ligne sur le site sécurisé de la Fondation. Chaque donateur bénéficiera de déductions fiscales incitatives et la Fondation du patrimoine pourra également apporter une aide financière complémentaire en fonction du montant de la collecte.**



### Contacts et renseignements sur ce projet

#### Auprès du maître d'ouvrage :

Mairie de Chaugéy - rue de l'Amiral Dupotet 21290 CHAUGEY 03.80.81.02.13 [chaugey.mairie@orange.fr](mailto:chaugey.mairie@orange.fr)

#### Ou Fondation du patrimoine Bourgogne :

88 rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON 03.80.65.79.93 [bourgogne@fondation-patrimoine.org](mailto:bourgogne@fondation-patrimoine.org)

Voir tous nos projets sur internet : [www.bourgogne.fondation-patrimoine.org](http://www.bourgogne.fondation-patrimoine.org)

# Je fais un don de ..... € pour la restauration de l'église de Chaughey (21)

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération, ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après la date de lancement de la présente souscription, ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6%.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

- Sur le revenu                       Sur la fortune (ISF)                       Sur les sociétés

## Ordre du chèque : Fondation du patrimoine : église de Chaughey

Pour les **particuliers**, ce don ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu**, à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

**Ou de l'impôt sur la fortune** à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). (Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. (Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).

► Seuls les dons de particuliers ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine durant la durée de celui-ci, et les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux concernant cette souscription **ne pourront pas bénéficier de reçus fiscaux**.

Nom ou société.....

Adresse fiscale (adresse de votre chèque) **Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque.**

.....

CP ..... Ville.....

Tél.....Mail .....

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.

## Comment faire votre don ? 1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt

### Par courrier

- Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé  
(ordre : Fondation du patrimoine : église de Chaughey)  
à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

### Par Internet

- Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : [www.fondation-patrimoine.org/47714](http://www.fondation-patrimoine.org/47714)  
Ou  
► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)



## Présentation de la Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un **partenaire reconnu** de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de **sauvegarder et valoriser le patrimoine** rural non protégé : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime....

**Aux côtés de l'État** et des principaux acteurs du secteur, **elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets**. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie des leurs travaux, et mobilise le **mécénat d'entreprise**.

Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme **un organisme à la gestion économique rigoureuse**, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission d'**intérêt général** de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du patrimoine dispose d'une **organisation décentralisée** à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédel dirige la **délégation régionale Bourgogne Franche Comté**, composée de 28 délégués départementaux et de pays tous bénévoles, il est assisté de deux chargés de mission et d'une assistante, tous trois salariés.